

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|-----------|--------|--------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 11 fr. 50 | 21 fr. | 38 fr. |
| | 12 fr. | 22 fr. | 40 fr. |

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES..... | 1 fr. 70 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 1 fr. 70 |
| RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)..... | 2 fr. 75 |
| » 2 ^e page (— d ^e —)..... | 4 fr. 50 |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un commencement qui doit avoir une suite. — La réforme politique prime les autres. — Un avis autorisé.

« Les accords de Londres contiennent en germe toute une politique de confiance collaboration entre deux grandes démocraties également attachées à la paix. »

Ainsi s'exprimait à la Chambre M. Flandrin qui ajoutait un peu plus loin :

« Que l'on ne se méprenne pas. Rien n'est encore définitivement réglé. Nous n'avons posé que des principes ! »

On ne pourra pas accuser le président du Conseil de chercher à éblouir le public en exagérant démesurément l'importance et le mérite de ses œuvres dont on ne saurait dire qu'il les décline au superlatif. Ils sont pourtant très importants ces accords de Londres, car « le germe » qu'ils contiennent d'une politique de collaboration entre la France et l'Angleterre, ce germe grandira.

Il ne peut que grandir. L'alliance, il est vrai, n'a été formellement prévue que contre les attaques aériennes. Mais qui ne voit que cela ne peut être qu'un commencement, d'où doit inévitablement sortir la pleine et entière collaboration de toutes les forces défensives ?... On n'imagine pas une nation venant au secours de son alliée pour l'aider à se défendre contre des avions, mais refusant en même temps de l'aider à se défendre contre les attaques navales ou terrestres ? Non. L'assistance dans les airs entraînera nécessairement toutes les autres. Mais il faut ménager l'opinion britannique jusqu'ici réfractaire à tout engagement et pour qui la peur de l'avion sera le commencement de la sagesse.

Des principes sont posés qui produiront leurs conséquences. Ce qu'il y a, suivant nous, de plus nouveau et de plus important dans ces accords, c'est d'avoir osé cette fois recourir à l'argument que l'Angleterre avait toujours refusé d'employer et qui consiste à prévenir l'éventuel provocateur qu'il sera immédiatement contre-attaqué. L'avertissement catégorique que toute agression déclencherait automatiquement de terribles représailles, c'est le meilleur moyen de sauvegarder la paix. Cela équivaut à faire de la force le noble emploi que recommande Pascal pour empêcher le règne de la violence et assurer celui de la justice.

Même s'ils ne nous appartaient que cela, les accords de Londres mériteraient d'être salués avec joie par tous les amis de la paix. Ils doivent contribuer à la stabilisation de l'Europe, laquelle ne saurait encore nous dispenser de prendre soin nous-mêmes de notre propre défense.

Jusqu'à l'année dernière, on publiait mensuellement les statistiques fiscales. Depuis un an, cette publication n'est plus que trimestrielle. On nous donne pour raison que cela est plus commode pour l'administration des finances et nous sommes très contents que ce changement contribue à augmenter le confort de nos argentiers. Mais je me demande s'il n'aurait pas surtout pour but de camoufler un peu la laide réalité au public, d'atténuer les déconvenues fâcheuses en les étalant sur la longueur d'un trimestre.

Mais les faits apparaissent tout de même à ceux qui ne refusent pas de les voir. Et ces faits sont que le rendement des impôts suit exactement la même courbe d'évolution que l'économie nationale. Celle-ci décline, celui-là aussi...

Le déficit constaté dans les recettes fiscales est aussi proche que possible de celui qu'avait calculé et annoncé d'avance le Ministre des Finances. Même, c'est sur la base de ces calculs qu'il avait demandé le droit de procéder à des économies par la voie de décrets-lois. Dans ces décrets, les mesures indispensables avaient été arrêtées, mais il paraît que leur exécution a été entravée d'une telle manière que leur rendement est très éloigné de celui qu'on était en droit d'attendre.

Nous trouvons cet aveu consigné tout au long dans une note officiel-

le du Ministère des Finances. Et si l'on y réfléchit quelque peu, il y a de quoi en demeurer stupide. Car ce jugement émane du gouvernement. Et il est porté sur qui ? Sur le gouvernement.

Il y a là dedans un aveu de faiblesse qui vient confirmer ce que nous avons si souvent dit ici même à propos de tout autre chose : à savoir que l'Exécutif a besoin d'être restauré, qu'il a laissé miner son pouvoir et qu'il n'est plus obéi même par ses administrations.

Encore une fois, il est démontré que la question politique prime toutes les autres et que la plus nécessaire de toutes les réformes, celle de qui toutes les autres dépendent, c'est la réforme de l'Etat.

Au moment où M. Léon Blum, qui voudrait être notre dictateur, répète, sans réussir à le faire croire, que la manifestation du 6 février fut une entreprise de dictature, il est bon de rappeler le jugement que porte sur cette journée M. Marcel Déat, chef du néo-socialisme. Il dit :

« Le 6 février, place de la Concorde, il y avait des réactionnaires, des fascistes, de petites troupes organisées et couragieuses, oui !... Mais il y avait aussi une foule énorme de braves gens qui n'avaient pas d'opinion politique, mais qui, par contre, avaient des sujets de mécontentement et de colère. Il y avait même des radicaux et des socialistes ; et, s'ils manifestaient, c'était en fait les salauds qui déshonoraient la République. »

Nous nous battons d'avoir dit exactement la même chose et d'avoir ainsi exprimé ce qu'il y a de meilleur, de plus haut et de plus fier dans l'esprit républicain.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

A propos...

La mort véritablement héroïque de l'administrateur colonial Bernard a donné lieu à bien des histoires... dont celle-ci est le plus intéressant qu'avec beaucoup de prudence et de pondération.

Le quel-opens qui vient de succomber le jeune administrateur colonial Bernard et, avec lui, une centaine de nos soldats noirs, aurait été préparé par des agents du service d'espionnage d'un de nos voisins, désireux de prouver un monde entier en quel état d'anarchie vivait la terre des Nègres. Des indigènes auraient déjà fait de curieuses révélations. Et on devait s'attendre, si l'enquête actuellement en cours se poursuit normalement, aux plus sensationnels coups de théâtre.

Mais précisément parce qu'ils seraient trop « sensationnels » quelque temps après le solennel « rapprochement » que l'on sait, on s'arrangera pour les empêcher.

Bernard était de nos plus intéressants coloniaux. Rien du monsieur nonchalant, bureaucratique et traditionniste. Un homme plein d'humour, de joie de vivre et fier de la tâche délicate qu'il avait quotidiennement à remplir. Possédant au plus haut point le sentiment de ses responsabilités, mais se refusant à voir les choses avec pessimisme, il était adroit de ses administrés, et sa mort laissera sur les confins abyssaux plus d'un noir dans une douleur sincère.

Au ministère des Colonies, il passait pour un caractère difficile, et il n'était pas, en effet, toujours commode. C'est l'injustice et l'imbécillité le mettaient en fureur. Il était de sang généreux et chaud, et s'emballait aisément pour toute cause qu'il jugeait équitable.

A son dernier passage à Paris, il avait écrit tout un lot de savoureuses histoires coloniales. Celle notamment de ce fonctionnaire, — disons pour ne nous brouiller avec aucune nation, disons moldavien, — nouvellement nommé à la colonie et que la brousse avait affolé. Un soir, n'y tenant plus, dévoré par le cafard et la frousse, il avait câblé à son ministre en Europe cet appel désespéré : « Impossible rester plus longtemps ici. En danger continu de mort. Entouré de lions, d'éléphants et de toups. »

Le ministre, bonhomme, ne fit pas de scandale et se contenta de faire répondre à son subordonné : « Il n'y a pas de toups en Ethiopie. » Sur quoi le malheureux fonctionnaire, de plus en plus terrorisé, se contenta de répliquer par un deuxième câblogramme :

« Se référant à dépêche du 16 courant, supprimez toups. » Il fallait entendre les grands éclats de rire de Bernard racontant cette énorme gâtelade !

Informations

Au Sénat

Le projet de crédits supplémentaires appelé « collectif de février » a été discuté jeudi par le Sénat. Après un débat auquel prirent part entre autres M. Caillaux et M. Germain-Martin l'ensemble du projet a été voté par 275 voix contre 2.

A la Chambre

Dans sa séance de jeudi, la Chambre a abordé le débat sur les décrets-lois. Les socialistes ont déposé une motion demandant la nomination d'une commission spéciale chargée d'examiner ces décrets — en fait de les annuler.

A cette proposition, le gouvernement oppose la question préalable. M. Flandrin a soutenu cette opinion. Elle a été combattue par M. René Brunet, socialiste S.F.I.O. ; par M. Midol, communiste. Elle a été appuyée par MM. Marcel Déat et Fernand Laurent. Enfin, elle a été votée par 318 voix contre 262.

Dans l'après-midi, la Chambre a discuté le projet sur la défense passive.

L'anniversaire du 6 février

La commémoration du 6 février n'a donné lieu à aucun incident grave. Elle s'est accomplie dans le calme, et la dignité qui convenait. Sur la place de la Concorde de très nombreuses personnes et des délégations incessantes sont allées déposer des fleurs aux emplacements où les victimes sont tombées. Le Président du Conseil a assisté à la messe célébrée à Notre-Dame à la mémoire des morts.

Pendant la soirée, la police a arrêté 1.260 communistes venues de la banlieue pour manifester à Paris.

Mort de M. Lenotre

G. Lenotre, de l'Académie Française, est mort jeudi à Paris. Il était âgé de 78 ans. Il était connu par une série de travaux sur la Révolution Française. Ses œuvres n'auront pas beaucoup d'autorité et seront bientôt oubliées, car elles n'avaient aucun caractère d'impartialité.

L'épidémie de grippe

Elle continue à sévir. A Paris, les cas sont assez nombreux. Un très mauvais temps ayant brusquement succédé à la période de froid et de neige, une épidémie de grippe sévit avec intensité dans toute la région limousine.

Un signal de nombreux cas dans les régiments et dans les écoles, notamment à Limoges, à Brive et à Tulle.

La grippe a fait, depuis quatre jours, trois morts parmi les 2.000 hommes de la garnison d'Auxerre. Aucun des malades actuellement à l'hôpital militaire ne semble en danger.

L'état sanitaire est à peu près normal à Bordeaux.

Quelques cas de grippe isolés ayant été constatés dans la garnison, la caserne du 57^e d'infanterie a été consignée. Les soldats reçoivent des distributions de boissons chaudes et sont dispensés d'exercices aux premières heures de la matinée.

Une dizaine d'instituteurs et institutrices ont dû interrompre leurs classes et quelques autres personnes sont également atteintes.

Les travaux de Marconi

M. Marconi va faire sur les côtes de Ligurie et de Toscane une nouvelle expérience relative aux ondes électromagnétiques de longueurs inférieures à un mètre.

On attache une très grande importance à ces expériences en vue de leur utilisation éventuelle, soit pour la direction des navires en mer, soit pour la signalisation militaire.

L'avantage des micro-ondes est, en effet, de ne pouvoir être interceptées, par conséquent d'assurer le secret absolu sur leur emploi.

La Banque de France

Le bilan de la Banque de France pour la semaine du 26 janvier au 1^{er} février fait ressortir une encaisse-or de 81 milliards 879 millions 703.304 francs, en diminution de 134 millions 296.964 francs sur la semaine précédente.

Les engagements à vue, sur lesquels les billets en circulation figurent pour 83 milliards 344 millions 222.130 francs, en augmentation de 1 milliard 657 millions 706.135 francs sur la semaine précédente, représentent 101 milliards 642 millions 871.197 francs.

La proportion de l'encaisse-or aux engagements à vue est de 80,56 pour cent contre 80,48 pour cent la semaine précédente.

Neige et mauvais temps

Le niveau de la Moselle et de la Meurthe s'est élevé sensiblement jeudi matin. La route nationale d'Epinal à Nancy est envahie par les eaux.

à intervenir pour aider les habitants en cas de besoin, au sauvetage des mobiliers.

Les curieux se portent en foule vers les ponts pour suivre le progrès ou la baisse des eaux.

En Suisse, ces derniers jours, plus de vingt personnes ont péri dans la neige. Quant aux blessés on ne connaît pas leur nombre.

La tempête en mer

Une violente tempête sévit sur les côtes du Nord accrue par sa coïncidence avec la grande marée. D'importants dégâts sont signalés. Des vagues d'une vingtaine de mètres de hauteur balayent le littoral.

Dans la baie de Saint-Brieuc, un raz de marée a emporté les digues de Lanquieux et de Hillon. Le flot s'est avancé à plus de 1.500 mètres dans les terres, toutes en contre-bas et recouvertes maintenant en certains points de plus d'un mètre cinquante d'eau.

Les fermes et habitations particulières sont isolées. Le bétail est difficilement protégé. Toutes les équipes de cantonniers et de pompiers de la région collaborent aux secours.

Coïncidant avec une grande marée, une violente tempête sévit depuis 24 heures sur toute la région de Douarnenez. Les bateaux de pêche n'ont pu prendre la mer.

Sur terre, la tempête a occasionné de nombreux dégâts.

EN PEU DE MOTS...

— Les représentants de la Compagnie ont remis 110.000 francs aux époux Dion qui ont découvert les lingots d'or et 2.000 francs à chacune des personnes qui ont travaillé à les détacher.

— A Rome, entre délégués français et allemands, les négociations ont repris sur les questions qui soulevaient le rattachement de la Sarre au Reich.

— Le rapport de M. Philippe Serre, au nom de la commission d'enquête, met hors de cause MM. Camille Chautemps et Pressard dans l'affaire Prince.

— Le prix du lait à Paris va baisser de 10 centimes.

NOS ÉCHOS

Histoire de l'ail.

Quelques Méridionaux de Paris s'étaient réunis l'autre soir dans un restaurant dont le propriétaire est lui-même un Provençal pur sang. Le menu comportait, comme il se doit, un superbe aïoli. On ne manqua pas de parler des vertus de l'ail et... de ses défauts.

Alors un de nos confrères fournit, sur cette importante question, les précisions que voici :

— Les Egyptiens faisaient de l'ail un dieu. Mais les Grecs, qui furent pourtant les ancêtres des Marseillais, l'avaient en horreur : il était interdit à quiconque en avait mangé d'entrer dans le temple de Cybèle.

— Horace a fait une épopée intitulée : *Imprecations contre l'ail*.

— Et Alphonse, roi de Castille, institua, en 1368, un Ordre de chevalerie, l'Ordre de la Bande, dont les membres ne devaient manger ni aïoli, ni oignons, sous peine d'être exclus de la Cour pendant un mois.

Mode parisienne.

Un nouveau riche russe, car ils en ont, même en Bolchevie, recevant Eisenstein, le célèbre metteur en scène de *La Ligne générale*, lui vantait les toilettes que sa jeune maîtresse, une danseuse du Théâtre Populaire, venait de recevoir de la rue de la Paix et des Champs-Élysées.

— Il y a notamment une robe de soirée, une vraie merveille ! L'étoffe en est si aérienne, la coupe si légère que...

— Oui, coupe en riant la jeune femme. Quand je mets cette robe, j'ai l'air d'être toute nue.

— Compliments, s'inclina Eisenstein. — Mais elle me coûte cher, ajouta la danseuse.

Le metteur en scène eut un regard de côté : — Elle vous rapportera bien davantage.

Le mal sans fin.

Les deux cauchemars du ministre de l'Agriculture sont présentement le blé et le vin, dont on connaît les vicissitudes.

Un député qui rendait visite hier à M. Cassez lui disait, en prenant congé de lui :

— Enfin, mon cher ministre, votre supplice tire à sa fin. Le blé se résorbent ! Le vin se boira !

— Mais le ministre est un peu désolé : — Hélas ! mon cher ami, le mal est sans fin : la pomme de terre languit et la betterave est dans le marasme !

Très peu pour moi.

On va fêter le centenaire de Reyser. Ce célèbre musicien avait la phobie du piano.

C'est lui qui répondit à une dame qui lui disait :

L'ÉNIGME DU TEMPLE, VUE DE CAHORS

IV. ILLUSIONS ET DÉCEPTIONS.

Vainement, divers membres de sa famille essayent de dissuader Alibouys : « Il me paraissait que les lettres que vous m'avez en dernier lieu communiquées étaient assez claires pour vous prouver que cet homme que vous aviez regardé comme le véritable n'était qu'un aventurier », lui écrivait son beau-frère Lenormand, lequel, d'ailleurs, s'il repoussait le Dauphin Naundorff persistait à croire lui-même au Dauphin Bruno. De son côté, Mme Lenormand invitait Alibouys « à ne pas multiplier ses lettres », « votre frère ne pourrait pas tenir de faire des rôles pour pouvoir en payer le port ».

Le « Chargé d'affaires » n'en continue pas moins son apostolat en faveur de « son respectable ami », auquel il offre l'hospitalité à Cahors. « Je trouve, répond vertement Caroline — maintenant tout à fait détachée du Prince — que vous avez bien peu d'amour-propre : vous ne parlez que de misère, de visites de créanciers, et vous offrez à ce Monsieur de venir partager votre fortune... n'avez pas peur qu'il se mette en voiture... » et un peu plus tard : « — croyez-moi, vous avez des enfants, tâchez de ne plus passer pour fou, pour cet affaire-là... »

Malheureusement, le bon curé de Saint-Arnould intervenait en sens contraire. Le visionnaire Martin était mort le 8 juin 1834, mais le Prince, maintenant, conversait avec le ciel « Aujourd'hui, écrit l'abbé, le Prince a reçu d'en haut l'ordre de se rendre à Prague où sa sœur est disposée à le reconnaître ». Suivant la prière d'engager les amis de Cahors à envoyer quelques fonds en vue du voyage. Étant « à peu près seul à Cahors de son opinion » et « toute demande d'argent ayant pour « résultat de refroidir entièrement les « personnes qui paraissent croire », « ne pouvant envoyer de l'argent » par lui-même, Alibouys « enlève la pomme d'or d'une canne à laquelle il tenait beaucoup », ajoute « une bague d'améthyste », remise par sa fille, « une épingle avec rubis », offert par son fils — et envoie le tout en offrande.

Mais le prétendant renonce bientôt au voyage de Prague, décidé à faire diligence pour faire reconnaître « ses Droits », il rappelle son « avocat et conseil civil » lequel « vole » à son service, amenant sa fille aînée, Henriette. Alibouys rédige une Adresse aux Chambres et constitue un dossier impressionnant en vue d'une procédure en annulation de l'acte de décès du Dauphin.

Cependant, la Cabale existait toujours et Alibouys « qui ne saurait dire un mensonge à propos » gémit certaines combinaisons : Mme de Saint-Hilaire « qui s'imaginait devoir gouverner l'Etat et faire de son fils le Premier Ministre », tandis que sa nièce, la jeune Mme de Gènes, consentait volontiers, dans la nouvelle cour, à jouer le rôle de la Montespan ou de la Pompadour... « La charité chrétienne, seule, empêchant de rapporter ce qui se disait à cet égard... » Le Prince lui-même, « rebuté par ses fourberies, ses voies détournées et mensongères » et au moment où son « chargé d'affaires » « pouvait lui être le plus utile », il le remplace par « deux jeunes étourdis », protégés de Saint-Didier, dont l'un devait être bientôt emprisonné pour escroquerie, et le refus d'entendre le malheureux « Conseil civil » désireux de « vaincre l'injuste déviance » dont il est l'objet.

« chose bien extraordinaire et bien difficile à concevoir », répliquait Mme Alibouys qui, à Cahors, continuait à se débattre contre la mauvaise fortune.

« Ne pouvant forcer la volonté de son client, ni supporter son « épouvantable ingratitude » Alibouys « quitta son service » en avril 1835 prévoyant « que « ça finirait mal ». « Je ne lui suis pas moins dévoué, écrivait-il le 4 août à son ami de Saint-Arnould, mais je suis pour toujours dégoûté des intrigues de cour et je m'aspire qu'à passer un peu plus tranquillement le reste de ma vie et à donner à mes enfants une éducation conforme à leur naissance ».

« Possé à bout par sa malheureuse position », il mande aux Paulin — qui depuis trois ans le persécutaient « pour prendre une place au gouvernement » qu'il était prêt à l'accepter... Les démar-

— Maitre, ma fille va vous jouer un morceau de piano.

— Celle de manger le cochon !

— L'esprit de Gavroche.

— Dans une rue étroite de Belleville, un gamin est heurté par un corbillard qui passe à vide.

— Il se retourne, furieux, toise le cocher, et :

— Tu sais pas qu'il est attendu de charger en route, eh ! ballot !

L. SAINT-MARTY.

LE LISIEN.

Chronique du Lot

Pour la cave coopérative

Certes, un grand nombre d'intéressés sont prêts à collaborer à la création de cet établissement appelé à rendre de grands services à la région et dont il est inutile de souligner les avantages certains. Mais tous n'ont pas les moyens de verser comptant leur part contributive. Ils avaient songé à se procurer des avances à long terme. Le Crédit Agricole leur avait paru tout désigné pour les leur fournir. Mais ses règlements sont rigides et sévères. Les prêts faits à des associés sont garantis par ces derniers non au prorata de leur mise sociale, mais solidairement et chacun pour le tout. En cas de remboursement, l'Administration se réserve le droit de demander à quelques-uns d'entre eux le versement total des sommes dues, quitte à ces derniers de se débrouiller ensuite auprès de leur ex-associés pour se faire rembourser à leur tour comme ils l'entendent.

Il n'est pas douteux que les adhérents éventuels acceptent d'avance une responsabilité de pertes limitée au prorata de leurs apports respectifs. Mais le Crédit Agricole n'accepte pas cette clause limitative. Or, comment faire accepter à un souscripteur pour 10 hectares seulement une responsabilité égale à celle d'un gros producteur ayant déclaré 200 hectares par exemple ? Ce serait injuste et dangereux pour les petits viticulteurs. Leur demander de subir ce risque serait les exclure d'avance de la liste des associés. On leur a dit : « Cela s'est fait ailleurs ; toutes les caves furent construites dans ces conditions. » C'est possible, et très probablement, c'est exact. Mais en ces temps de crise où rien n'est stable, où rien n'est sûr, nos agriculteurs, « échaudés » par certains événements récents, sont devenus prudents. Les plus modestes d'entre eux n'ont plus les moyens de commettre des étourderies. Ils réclament — et c'est juste — que leur part de garantie soit proportionnelle à leur mise sociale.

Mais la cave a intérêt à englober le petit producteur. N'est-ce pas lui qui, le premier, a besoin de vendre et livrer à vil prix ? Et n'est-ce pas pour régulariser les prix que se ferait la cave ? Il faut donc englober les petits producteurs tout en leur évitant des risques disproportionnés avec leur possibilité de garantie. Il ne faut leur demander qu'un effort équitable. C'est dicté par le simple bon sens. Or, nous venons de voir que la rédaction des statuts, telle qu'elle est exigée par le Crédit Agricole, ne permet pas cela.

Il faudrait donc qu'en dehors des statuts, un engagement spécial soit pris entre adhérents d'après lequel toute perte serait répartie, le cas échéant, au prorata des apports. Mais ne s'agirait-il pas, en quelque sorte, d'une contre-lettre ? Et cette dernière, si elle n'est pas valable envers les tiers, le serait-elle entre adhérents ? Un autre moyen consisterait à faire souscrire aux associés la totalité des sommes à engager. Le Crédit Agricole, qui se montre sévère envers les sociétés, est beaucoup plus accommodant pour les particuliers. Il leur préférait individuellement sur simple effet. Il n'y aurait plus d'emprunt collectif. En cas de perte, chaque associé ne perdrait que son apport. Aux heures difficiles, les adhérents pourraient sacrifier, au besoin, la rémunération de leur souscription. Quand viendrait l'ère des bénéfices, ils seraient répartis entre les seuls souscripteurs. Ce serait le moyen le plus sûr. Mais où sont les viticulteurs qui veulent et qui peuvent verser de 50 à 70 fr. par hectare pour financer le projet ?

Modeste partisan d'une œuvre que nous croyons utile, nous avons essayé d'éclairer l'opinion sur les difficultés rencontrées. Rien n'est perdu ; mais il faut choisir entre ces deux moyens. Les viticulteurs vont être appelés à se prononcer sur l'un ou l'autre d'entre eux. Souhaitons, dans leur intérêt, qu'ils ne reculent pas devant l'effort nécessaire !

Un vigneron,

Anciens du 7^e d'Infanterie de Cahors
Les sections de la Haute-Garonne et du Lot des anciens du 7^e d'infanterie (régiment de Cahors), ayant établi dans leur programme des fêtes, des sorties de contact avec les camarades des départements voisins, adressent un pressant appel aux anciens du 7^e du Tarn-et-Garonne.

EDEN

SAMEDI et DIMANCHE (à 20 h. 45)
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)
Une comédie satirique
de Rip et Mercanton

COGNASSE

AVEC
TRAMEL et Thérèse DORNY
EN COMPLÈMENT
LAISSEZ FAIRE LE TEMPS, Sketch de Rip, avec Yvette Guilbert.
LA DOUBLURE, Comédie.
BETTY CHEZ LE FAKIR, Dessin animé.
ACTUALITÉS PARLANTES.

Le marché du blé dans le Lot

De notre correspondant de Sauc :

Nous sommes heureux de constater que les efforts du gouvernement ne restent pas vains en ce qui concerne le marché du blé sur notre plateau. La résorption des excédents locaux s'opère peu à peu et nous verrons sans tarder s'écouler les blés stockés de la récolte 1934.

Ceux reportés de 1933 sont partis jeudi dernier pour Gramat. Les grains qu'il nous a été donné de voir s'étaient bien conservés et donnaient le poids spécifique de 79 kg. 5.

La récolte stockée à Moissac est partie depuis longtemps, de même qu'une certaine quantité libre de 1934 et à un bon prix. Félicitons le courtier qui s'est occupé de cela, car il cherche à rendre service aux propriétaires. C'est M. Vignoles.

L'Administration se rend compte en ce moment de ce qui est dans les magasins des coopératives, car l'Etat va payer une prime de 11 fr. par quintal pour les stocks existant. Il ne faut pas de fraude.

En résumé, le paysan paraît heureux quoiqu'il ne touche pas tout de suite le prix de la récolte. Il est habitué à souffrir, maintenant, il attendra le bon plaisir.

Le marché tend à devenir libre ; mais le ministre déclare qu'il ne sera porté aucune atteinte aux organisations agricoles. Grâce lui en soit rendue.

L'achat de blés dans le Lot

Nous publions ci-dessous le texte de la lettre qui vient d'être adressée par M. Cassez, ministre de l'Agriculture, à M. René Besse, député de Cahors, au sujet des achats de blés libres à effectuer par l'Etat dans le département.

« Paris, le 6 février 1935.

« Monsieur le député,

« Par lettre du 29 janvier 1935, vous avez bien voulu me demander des précisions relatives aux achats de blé prévus dans le Sud-Ouest et notamment dans le Lot.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le total des achats à effectuer dans votre département s'élève à 25.000 quintaux de blés libres.

« Les préfets ont d'ailleurs reçu, à cet effet, toutes instructions utiles en ce qui concerne le mécanisme de ces opérations et le préfet du Lot sera certainement en mesure de vous fournir tous les renseignements qui pourraient vous être nécessaires.

« Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération. — Signé : CASSEZ. »

LES TRUFFES

A la foire de Souillac du 6 février, les truffes ont valu de 40 à 44 fr. le kilo.

Répartiteurs

Par arrêté, M. Gambade est nommé répartiteur de la commune de St-Céré, en remplacement de M. Ayroles.

Un gagnant généreux

M. Couly, de St-Céré, a gagné à la Loterie Nationale un lot de 100.000 francs, en association avec 9 copartageants.

M. Couly a, sur sa part, prélevé une somme de 200 francs qu'il a versée au bureau de bienfaisance.

Pour les chasseurs du canton de Cazals

Par lettre du 2 février, M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu faire savoir à M. René Besse, député de Cahors, que le canton de Cazals venait d'être compris sur la liste des cantons dans lesquels la chasse à la palombe et à la bécasse est autorisée après la clôture générale.

Armée de réserve

MM. Bastide et Nouvel, sous-lieutenants de réserve, du Centre de mobilisation 172, dont fait partie le Lot, sont promus au grade de lieutenant.

Exposition canine

On annonce que sous le contrôle de la « Société centrale canine », une exposition canine aura lieu, cette année, à Moissac, le dimanche de la Pentecôte, 9 juin 1935.

Tous les amateurs savent le succès que ces expositions obtiennent dans notre région, notamment à Moissac. De tous les points de la France, les exposants répondent à l'appel des organisateurs.

Il est certain, qu'il en sera cette année, à Moissac, comme les années précédentes. Il faut reconnaître, en effet, que le nombre des chiens amenés de toutes races, est très important.

NÉ DANS LA RUE

Né pendant que vous marchiez, votre cor péria dans votre chaussure quand vous le traiterez par « Le Diable ». « Le Diable » enlève les cors en six jours pour toujours. Mais attention !... exigez « Le Diable », 3 fr. 95, toutes pharmacies. A Epervay, pharmacie Weinmann, et à Cahors, pharmacie Orillac.

Viticulteurs, attention !

Nous recevons la communication suivante :

Avant de protester contre la loi du 24 décembre 1934, il faut que les viticulteurs du Lot soient au courant des obligations qui leur incombent.

Toute déclaration de 200 hectos de vin est passible de 22 0/0 pour la distillation. Cet alcool, dérivant de ce vin, est payé par l'Etat à raison de 4 fr. les 100 degrés.

Croyez-vous, viticulteurs, être capables de couvrir les frais de distillation ?... Vous irez de votre poche... Et si après le 31 mai 1935, l'acool n'a pas été fourni, attention ! aux crocs de la régie !

Or, dorénavant, il est absolument interdit de planter au-dessus d'un certain nombre d'hectares de vignes (on devrait même supprimer certains Hybrides). Qu'en pensez-vous ? Sans quoi le patron (c'est-à-dire l'Etat) vous enverrait bel et bien, Messieurs ses Employés, pour vous faire appliquer le Règlement, moyennant finance, bien entendu ! Et cela parce que certains ont trop planté, vous diront les profiteurs de nos impôts ! et puis c'est la loi ! continueront-ils.

A propos d'impôts, eh bien ! qu'est-ce qui rapporte à l'Etat plus d'argent que le vin ?

Autrefois, 33 fr. par barrique de 220 litres. C'est-à-dire des milliards. Donc, cette année, ayant 30.000.000 d'hectolitres en plus que l'an dernier, sa Majesté l'Etat, a eu la riche idée d'augmenter les droits de 11 fr. par barrique. Accroissements de milliards sur l'an dernier et déficit à la caisse. Jugez, maintenant, Tondou ? Consommateurs d'abord, récoltant ensuite.

Soi-disant, les viticulteurs du Lot doivent distiller une partie de leur récolte. Pourquoi faire ? Pour dégager le marché et faire circuler les vins de deuxième cuvée et de sucre du Midi. Farceur ! Ne cherchez pas à comprendre ; tous nos parlementaires le savent. Et, si vous demandez conseil à l'un de ces Messieurs, il vous dira : « Achetez de l'alcool à 700 fr. l'hectolitre et cédez-le à l'Etat à 400 fr. » (Perte, 300 fr. pour l'exploitant). Voilà du commerce !

Le mouton sera toujours tondus. Nous marcherons dans ce principe tant qu'il y aura des moutons de contribuables à tondre. Après cela, quand le fond de la caisse sera à jour, Messieurs les Parlementaires essayeront peut-être de nous soulager.

Et maintenant, viticulteurs du Lot, petits ou grands, protestez contre cette loi injuste qui ruine en ce moment certains d'entre nous et pour ainsi dire la vallée du Lot. Si vous n'êtes pas sous le joug de la loi, protestez quand même. Sans quoi, votre tour viendra, vous passerez à la tondeuse. Unissons-nous !

Un viticulteur mécontent.

Essais d'autorail

La Cie du P.-O.-Midi a fait procéder à des essais d'autorail. Vendredi, elle a mis en service un véhicule autorail qui a fait le trajet de St-Denis-Martel à Aurillac et retour.

Ces essais continueront, par la suite, sur d'autres lignes.

Camionnette contre camion

Une camionnette, pilotée par M. Barot, transportait de la viande pour le compte de M. Floirac, boucher à Cazals, lorsque près de Montgegnol, au lieu dit « Maison de l'Espagnol », elle fut heurtée par un camion automobile se rendant à Cazals.

Le choc fut rude ; il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les deux voitures ont été sérieusement abimées.

Etat civil de la ville de Cahors du 2 au 9 février 1935

Naissances

Jean-Marie Christiane, avenue de Toulouse, 25.

Dablanc Hugues, 2, rue P.-Alban. Arnal Raymond, 16, rue Lastié. Marcastel André, Quai Cavaignac. Latapie Arlette, 3, rue Fondue-Basse. Rumeau Nicole, à St-Julien.

Publications de mariage

Cours-Darne Gilbert, Ingénieur-Agronome à La Roumière (Gers), et Croissant Berthe, s. p. à Cahors. Bornes André, plombier, et Michot Berthe, employée de Commerce, à Cahors.

Cambou Marcel, électricien, et Griffoul Marie, s. p., à Cahors. Fabre Edouard, docteur en médecine à St-Sulpice (Tarn), et de Lapize Jeanne, s. p., à Cahors.

Dullier Gilbert, caporal au 16^e R. T. S., et Larnaudie Lucienne, modiste, à Cahors. Maladry Roland, sergent au 8^e R. I., à Cherbourg (Manche), et Magal Jeanne, s. p., à Cahors.

Décès

Coromines Thérèse, Vve Delage, s. p., 63 ans, 3, av. Jean-Jaurès. Faubel Raymond, cult., 38 ans, rue Wilson.

Cavagné Edmond, cult., 66 ans, rue Wilson. Delmas Pierre, s. p., 80 ans, avenue de Paris.

Lechouarn Marie, s. p., 43 ans, rue Wilson. Caste Jean-Pierre, cult., 70 ans, rue Wilson.

LEGUMES ALAYRAC
ET PRIMEURS CAHORS

Enseignement Primaire

PROMOTIONS

Instituteurs

Première classe. — MM. Hébrard, instituteur à Bio ; Rocher, instituteur à Frayssinet-le-Gélat ; Vigne, instituteur à Cavagnac ; Besse, instituteur à Salviac ; Privat, instituteur à Prendeignes ; Magné, instituteur à Livernon ; Fenouil, instituteur à Issepts.

Deuxième classe. — MM. Salanié, instituteur à Cahors ; Basile, instituteur à Larnagol ; Arnal, instituteur à Laresses.

Troisième classe. — MM. Barrat, instituteur au Vigan ; Verbié, instituteur détaché au collège de Figeac ; Cassagnac, instituteur à Marminiac ; Fournié, instituteur à Saint-Cernin.

Quatrième classe. — MM. Chavanié, instituteur aux Junies ; Bayé, instituteur à Biars ; Laville, instituteur à Sérignac ; Potel, instituteur à Lentillac-Lauzès ; Lacroix, instituteur à Saint-Daunès.

Cinquième classe. — MM. Lescole, instituteur à Issendouil ; Forestié, instituteur à Sainte-Colombe ; Cances, instituteur à Saint-Céré.

Institutrices

Première classe. — Mmes Bru, institutrice à Duravel (5 ans d'ancienneté en 2^e) ; Marmiesse, institutrice à Espère (5 ans d'ancienneté en 2^e) ; Corn, institutrice à Faycelles (5 ans d'ancienneté en 2^e) ; Durrieu, institutrice à Biars (5 ans d'ancienneté en 2^e) ; Vernéjoul, institutrice à Miers (5 ans d'ancienneté en 2^e) ; Fabre, institutrice à Ginouillac (5 ans d'ancienneté en 2^e) ; Pradaud, institutrice à Lamothe-Cassel (5 ans d'ancienneté en 2^e) ; Laval, institutrice à Saint-Sozy (5 ans d'ancienneté en 2^e) ; Mal, institutrice à Cazillac ; Breuil, institutrice à Nuzéjols ; Blanche, institutrice à Bétailie ; Boulonnet, institutrice à Puybrun ; Doumer, institutrice à Luzech ; Blanié, institutrice à Trébaix ; Rocher, institutrice à Frayssinet-le-Gélat ; Brugé, institutrice à Rampoux ; Garrigou, institutrice à Douelle ; Constant, institutrice à Saint-Projet.

Deuxième classe. — Mmes Taurand, institutrice à Molières ; Privat, institutrice à Prendeignes ; Léonard, institutrice à Lacave ; Moltaz, institutrice à Thédarac ; Raffy, institutrice à Pradelles ; Magné, institutrice à Livernon ; Mazeyrac, institutrice à Laverge ; Amagat, institutrice à Saint-Cirgues.

Troisième classe. — Mmes Sireys, institutrice à Martel ; Delmas, institutrice à Grèzes ; Saint-Marty, institutrice à Cajarc ; Rivière, institutrice à Souseyrac ; Géral, institutrice à Sonac.

Quatrième classe. — Mmes Deviers, institutrice à Lamatie ; Sémarat, institutrice à Lagardelle ; Plagne, institutrice à Puybrun ; Capel, institutrice à Lacamadouret ; Pélissier, institutrice à Gindou ; Péindaries, institutrice aux Roques ; Sembelle, institutrice au Roc ; Condore, institutrice à Flottes ; Mourgues, institutrice à Catus ; Chambaud, institutrice à Saint-Michel-de-Bannières ; Fournié, institutrice à Saint-Cernin.

Cinquième classe. — Mmes Chatan, institutrice à Pourmagnac ; Manier, institutrice à Trespoux ; Delrieu, institutrice à Sainte-Alauzie ; Lacombard, institutrice à Saint-Sauveur-la-Valée.

Les méfaits du froid
Lundi soir, vers 5 heures, M. Bazetout, propriétaire à Bretenoux, aperçut un homme qui paraissait très fatigué et qui, pénétrant dans la ferme, alla se coucher dans la grange, sur la paille.

M. Bazetout s'empressa de lui faire prendre un liquide chaud. Mais le malheureux ne put pas l'avaler. Le maire et la gendarmerie, prévenus, firent transporter le malheureux à l'hôpital de Saint-Céré où son état fut jugé très grave.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 2 au 9 février 1935

Naissances
Jean-Marie Christiane, avenue de Toulouse, 25.

Dablanc Hugues, 2, rue P.-Alban. Arnal Raymond, 16, rue Lastié. Marcastel André, Quai Cavaignac. Latapie Arlette, 3, rue Fondue-Basse. Rumeau Nicole, à St-Julien.

Publications de mariage
Cours-Darne Gilbert, Ingénieur-Agronome à La Roumière (Gers), et Croissant Berthe, s. p. à Cahors. Bornes André, plombier, et Michot Berthe, employée de Commerce, à Cahors.

Cambou Marcel, électricien, et Griffoul Marie, s. p., à Cahors. Fabre Edouard, docteur en médecine à St-Sulpice (Tarn), et de Lapize Jeanne, s. p., à Cahors.

Dullier Gilbert, caporal au 16^e R. T. S., et Larnaudie Lucienne, modiste, à Cahors. Maladry Roland, sergent au 8^e R. I., à Cherbourg (Manche), et Magal Jeanne, s. p., à Cahors.

Décès
Coromines Thérèse, Vve Delage, s. p., 63 ans, 3, av. Jean-Jaurès. Faubel Raymond, cult., 38 ans, rue Wilson.

Cavagné Edmond, cult., 66 ans, rue Wilson. Delmas Pierre, s. p., 80 ans, avenue de Paris.

Lechouarn Marie, s. p., 43 ans, rue Wilson. Caste Jean-Pierre, cult., 70 ans, rue Wilson.

LEGUMES ALAYRAC
ET PRIMEURS CAHORS

CAHORS

Les Amis du Beau Vieux Quercy

La Nouvelle Idole

L'œuvre superbe de François de Curel aura une interprétation comme on n'en peut pas réunir de meilleure à Paris.

M. Henry Mayer, sociétaire de la Comédie-Française, jouera le rôle d'Albert Donnat dont il est titulaire sur notre première scène nationale ; M. Paul Gerbault, pensionnaire de la Comédie-Française, jouera le rôle de Maurice Cormier.

Pour représenter le personnage si important de Louise Donnat, il a été fait appel à l'une des artistes les plus séduisantes et les plus remarquables de l'Odéon, à Mme Yvette Andréyor.

Quant aux autres rôles, ils seront tous tenus par des artistes de talent : Mme Claude Mussery jouera Jeanne Lejeune ; Mlle Janine Mesnil, de l'Odéon, jouera Antoinette Milat ; Mme Ginova, de l'Odéon, jouera Eugénie et M. Lavalie, de l'Odéon, jouera Baptiste.

La représentation aura lieu lundi, 11 février. Le spectacle commencera à 21 heures. La location est ouverte comme d'usage.

Banquet des Anciens Elèves du Lycée Gambetta

L'Assemblée générale de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Gambetta se tiendra, dans le courant de ce mois, le samedi 23 février, au parloir du Lycée. Un banquet est organisé pour le même jour, à 19 heures et demie, au « Nouveau Vatel », près du Théâtre municipal. Le banquet sera présidé par M. Cazes, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, assisté de M. Lacaze, Président de l'Association, de MM. Billères et Rougier, vice-présidents et de tous les membres du Bureau.

Soirée des Employés de Banque
Nous rappelons que c'est le 16 février que cette soirée aura lieu, dans la salle du dancing du Palais des Fêtes.

Le Comité, soucieux de maintenir la réputation des années précédentes, s'emploie activement pour donner satisfaction à tous.

Les chanteurs montalbanais, que le public cahorcien a eu la bonne fortune d'applaudir maintes fois, sont déjà inscrits au programme du concert.

Mais les danseurs ne seront pas oubliés et ils pourront s'en donner à cœur joie jusqu'au matin, aux sons d'un brillant orchestre jazz.

P.-S. — Les personnes qui ne sont pas encore munies de leur carte sont priées d'en faire la demande à un employé de banque. [Communiqué]

Pour un agent de police
Un concours, dont la date et toutes instructions utiles seront communiquées à chaque candidat, aura lieu pour le recrutement d'un agent de police de la ville de Cahors.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :
1^o être Français et avoir satisfait aux obligations militaires ; 2^o être domicilié dans l'arrondissement de Cahors ; 3^o être âgé de 21 à 30 ans ; 4^o avoir une taille minimum de 1 m. 66 ; 5^o savoir monter à bicyclette ; 6^o ne jouir d'aucune pension civile ou militaire.

Les demandes, accompagnées d'un extrait de naissance sur papier libre, d'un extrait du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois et d'un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de la commune de la résidence, devront être adressées à la mairie de Cahors, avant le 25 février courant. Pour tous renseignements, les candidats pourront s'adresser au Secrétaire général de la mairie.

Médaille militaire
La médaille militaire est décernée à notre compatriote M. Garrigou, agent de police à Cahors.

Remise de décoration
Jeudi matin a eu lieu une prise d'armes par les brigades de gendarmerie de Cahors, pour la remise de la médaille militaire au gendarme Gilbert.

La remise de cette décoration a été faite par M. le Capitaine Routilhac. Nous adressons nos félicitations au nouveau décoré.

Hyménée
Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Jeanne Magal, fille de Mme et M. Louis Magal, (Matériaux et Construction), bien connus dans notre ville, avec M. Maladry, sous-officier au 8^e régiment d'Infanterie à Cherbourg.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Contravention
Pour avoir omis de désinfecter son camion servant au transport des animaux, contravention a été dressée à M. Lacassagne, entrepreneur de transports à Beaulieu.

Ne craignez le froid que pour vous, si votre moteur est lubrifié avec Spido Niva

Spido NIVA
L'huile de sécurité pour l'hiver

INSPECTION DU TRAVAIL

Les heures supplémentaires

On nous communique :

« L'Inspecteur Divisionnaire du Travail a l'honneur de rappeler à MM. les Entrepreneurs que déjà en 1933, en raison de la crise de chômage, l'autorisation forfaitaire permettant de faire 250 heures supplémentaires par an, avait dû être ramenée à 200 heures, permettant ainsi une journée de travail de 9 heures du 1^{er} mars au 31 octobre, dans les industries du bâtiment et des travaux publics.

« Pour 1935, la situation à cet égard s'étant aggravée, et la crise sévissant avec une acuité croissante, j'ai décidé que l'autorisation accordée pour les années précédentes serait retirée.

« Il serait paradoxal, choquant et contraire à l'esprit de la réglementation du travail, que des ouvriers puissent être occupés plus de 8 heures par jour, alors que d'autres travailleurs de la même profession sont en chômage.

« La durée quotidienne du travail devra donc être au maximum de huit heures.

« Exception ne pourra être admise que pour des cas de force majeure (accidents à prévenir ou à réparer) et sur déclaration et justification préalable au service d'inspection du travail.

« Dans tout chantier ou atelier où une durée de travail supérieure à huit heures sera constatée et où une justification expresse n'aura pas été produite préalablement par le chef d'entreprise, procès-verbal sera dressé. »

Classe 1913
Nous rappelons aux camarades de la classe 13 que le repas fraternel aura lieu le samedi 16 février prochain, à 19 h. 30, dans les salons de l'Hôtel Laroche.

Voici le menu composé tout spécialement : Potage. Crème de volaille à la Reine. Huitres de Claires piquées de saucisses truffées. Langouste à l'Américaine. Suprême foie gras. Cèpes farcis chez Laroche. Dindonneau truffé garni. Pommes Dauphine. Salade Rachel. Fromages assortis. Soufflé Palmire. Gâteaux frais. Corbeille de fruits. Café Liqueurs. Vins : Côte du Lot ; Rouge et blanc ; Vins fins ; Vieux Cahors 1926 ; Châteauneuf-du-Pape 1924.

Le rassemblement aura lieu à 19 h. pour l'apéritif au café de Bordeaux.

Pour permettre aux organisateurs d'indiquer au vatel le nombre, nous rappelons aux camarades de se faire inscrire, avant mercredi 13, chez M. Imbert, chaussures, 3, rue Foch, à Cahors. Le prix du repas est fixé à 30 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 8 février. — Président : M. Malrieu ; ministère public, M. Granier.

Evadé. — Jean Briand avait pu s'évader de la colonie pénitentiaire d'Eysses. Pour vivre, il commit quelques larcins pour lesquels le tribunal lui inflige 16 francs d'amende. Briand ne retournera à Eysses que pour s'engager.

Mendicité et vagabondage. — Diaquin Aurélie, 60 ans, et Richard Jules, 66 ans, vivent en concubinage. Ils n'ont pas de travail, aussi se livrent-ils à la mendicité. Diaquin Aurélie est une habituée des maisons d'arrêt. Ils sont condamnés à huit jours de prison.

Raymond Elie, 36 ans, est condamné à 1 mois de prison pour vagabondage et mendicité. Il en est à sa douzième condamnation.

Gortatoli Luigi, 44 ans, cimentier, sans domicile fixe, a été arrêté à Loupiac, pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique. Huit jours de prison.

Rixe. — Entre les frères Jouffreau et M. Lacombe, le 24 janvier, à Praysac, il y a eu une dispute, puis une rixe. M. Lacombe a porté plainte. Plusieurs témoins déposent. Le tribunal condamne l'un des deux frères Jouffreau, Simon, à 16 fr. et aux dépens.

Injures. — M. D., 76 ans, adjoint au maire de Lacelle-Cabanac, a porté plainte contre Mme L., pour injures sur la voie publique. Le tribunal condamne Mme L. à 100 francs d'amende avec sursis et aux dépens.

Abandon de famille. — Un nommé Boyer est poursuivi pour abandon de famille. Cet individu a déjà été condamné une première fois à 25 francs pour le même motif. Aujourd'hui, il veut faire de l'esprit, il se

A 29 ans elle pesait 87 kilos!

Depuis qu'elle prend 87 kilos, elle gagne en santé ce qu'elle perd en poids.

Voici la lettre d'une femme qui a découvert à son tour le vrai moyen de combattre l'embonpoint sans se soumettre à un régime de famine. Elle écrit : « Je pesais quatre-vingt-sept kilos et j'avais vingt-neuf ans. J'étais très ennuagée, car j'avais bon appétit. Sur la recommandation d'une amie, j'ai pris tous les jours une cuillerée de café de Sels Kruschen dans un verre d'eau chaude, et j'ai le plaisir d'écrire que je pèse actuellement soixante-neuf kilos. Je continue à prendre Kruschen. Je ne me suis jamais trouvée en si bonne santé. Non seulement, j'ai diminué de poids, mais j'ai retrouvé une vigueur nouvelle. » — Mme C. S., à Paris (Lettre n° 2324).

D'où vient la mauvaise graisse ? De l'accumulation dans l'organisme des déchets de la nutrition, vite transformés en tissus adipeux. Les Sels Kruschen ont pour mission d'aider l'organisme à évacuer les résidus alimentaires, ainsi que toutes les impuretés qui empoisonnent le sang. Kruschen attaque donc l'obésité dans sa cause comme dans ses effets. Son action n'est pas violente, mais régulière et progressive. En prenant quotidiennement des Sels Kruschen, non seulement vous perdez votre mauvaise graisse, mais vous stimulez et tonifiez tous vos organes internes et vous améliorez grandement votre santé générale.

Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon, 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours).

ALLO ! ALLO !... Des malades reconnaissants, guéris par Kruschen, parlent chaque jour, entre 20 et 21 heures à l'un des postes de T.S.F. suivants : Poste de l'île-de-France, Radio-Toulouse, Radio-Lyon, Radio-Côte d'Azur, Radio-Atger, Radio-Maro.

Diez, Laganne, Batut, Péré, Conton, Magnani, Valéry, Rigal, Carrié, Raffault, Lagarde.

Les Jeunes Cadourques

Basket-ball. — Dimanche 10 février, les équipes secondes des Jeunes Cadourques recevront en match amical, sur leur terrain, les excellentes équipes de la « Grappe sportive de Sauzet ». Espérons que le beau temps présidera ces deux belles parties, tout en souhaitant bonne chance aux athlètes des deux clubs. Les joueurs sont convoqués pour 13 h. 30 précises.

Cabessut-Sporting-Club

Championnat du Lot de basket-ball. — Pour son deuxième match de championnat, le C.S.C. recevait, dimanche dernier, les équipes correspondantes de l'Étoile Sportive de St-Germain. Le tirage au sort désigne M. Sénac, manager des visiteurs, comme arbitre des rencontres.

Les équipes premières pénétreront sur le terrain aux applaudissements des supporters des deux camps, et dès l'entrée il est facile de prévoir que le score ne sera pas très élevé, tant les joueurs se marquent étroitement.

Cabessut marque par deux fois, St-Germain riposte et prend un point d'avance ; la partie est palpitante au possible. Qui sortira vainqueur ?

Le repos survient sur une légère avance du Sporting ; à la reprise, les canaris, plus rapides et plus souples, accentuent encore leur pression et parviennent à s'octroyer le gain de la rencontre par 19 à 11.

Les cadets du faubourg sont ensuite moins heureux que leurs aînés, perdant en effet leur match par 30 à 22.

A CALVIGNAC

Match renoué. — Contrairement à ce que nous avions annoncé, et à cause de la pluie, la rencontre de l'Union Sportive Calvignacoise contre le Foot-Ball-Club de Limogne n'a pas eu lieu dimanche dernier.

Aujourd'hui, l'U.S.C. n'ayant pu conclure de match, se contentera de faire de l'entraînement, et dimanche prochain, 17 courant, elle recevra sur son terrain le « Tour-de-Faure Olympique ».

Arrondissement de Cahors

Catus

Élection du Maire. — Jeudi 7 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de Catus, s'est réuni à la mairie pour procéder à l'élection d'un nouveau maire, en remplacement de M. Delpuch, démissionnaire.

Dix conseillers sur douze étaient présents, deux s'étaient excusés. Le scrutin donna les résultats suivants :

Votants : 10 ; majorité absolue : 6. Ont obtenu : M. Delpuch : 2 voix. M. Soulié : 8 voix.

En conséquence, M. Soulié a été proclamé maire de Catus.

Labastide-du-Vert

Conseil municipal. — Dimanche, 3 février, à 10 h. 30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Labro, maire, pour dresser la liste des répartiteurs.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Pontié et Martin, excusés.

Le conseil donne ensuite un avis favorable à une demande d'assistance aux femmes en couches.

M. Atgé Auguste, est nommé délégué du Conseil Municipal pour l'établissement de la liste électorale à la Chambre d'Agriculture.

Enfin, le Conseil proteste contre le prix du pain qui n'est pas en rapport avec le prix du blé et qui est plus élevé dans le Lot que dans les départements limitrophes. — A. B.

St-Denis-Catus

Cinéma parlant. — Lundi soir, 11 février, à 20 heures, une représentation sera donnée par l'Office régional du cinéma au bénéfice des œuvres post-scolaires et du patronage laïque départemental : *Dactylo*, charmante opérette, un des plus grands succès de l'écran, avec Marie Glory, Jean Murat et Armand Bernard. De la gaieté, des airs en vogue, Actualités et compléments parlés et chantés.

Calvignac

Mariage. — Demain lundi sera célébré à Calvignac le mariage de nos aimables compatriotes, Paul Bousquet avec Mlle Alice Garrigues.

M. Paul Bousquet est le fils du négociant en grains et gérant de l'agence postale, avantageusement connu dans la région.

Mlle Garrigues est l'aînée d'une belle famille de 8 enfants et la fille du boulanger de notre commune.

Aux futurs époux, nos plus sincères vœux de bonheur.

Match renoué. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Luzech

Pour la cave coopérative. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Bélays

État civil de l'année 1934. — Pendant l'année qui vient de s'écouler la Mairie a enregistré : 6 naissances, 2 mariages et 4 décès. Pour la 1^{re} fois depuis de nombreuses années les naissances dépassent les décès ; nous souhaitons que cela continue.

Perte d'un chien. — Le 28 janvier dernier, M. Cayla, d'Espère, perdit un chien courant, taille moyenne, blanc, avec des taches noires, de la gare de Mercuès au bourg d'Espère.

Celui qui l'a trouvé est prié de prévenir M. Cayla, ou bien M. Noël, de Bélays, le vendeur ; il y aura récompense.

Parnac

Pour la cave coopérative. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Sauzet

La foire du 7 février. — Foire importante. Marchés bien approvisionnés. Voici les principaux cours pratiqués :

Foirail aux bœufs : bœufs d'attelage, 3.000 à 4.000 fr., la paire ; bouvillons, de 800 à 1.500 fr., la paire.

Foirail aux moutons : moutons et brebis, 120 à 200 fr., la pièce, selon grosseur et qualité.

Porcelets, 80 à 120 fr., la pièce.

Halle aux grains : blé, 40 à 43 fr. le sac de 80 litres ; avoine, 25 à 28 fr. les 50 kilos. Pommes de terre, 14 à 16 fr., les 50 kilos. Pommes de terre de semence choisies, 20 à 22 fr., les 50 kilos. Graines de luzerne, 4 fr., le kilo.

Au marché aux truffes, nombreux apports vendus à des prix variant de 40 à 43 fr., le kilo.

Marché à la volaille : poules, 3 à 3 fr. 25 ; poulets, 3 fr. 75 à 4 fr. ; pintades 6 fr. ; dindes, 4 fr. ; lapins, 2 fr., le tout le demi-kilo.

Oufs, 3 fr. 50 la douzaine.

Comme d'habitude, beaucoup de marchand étalagistes.

Saux

Le marché du blé. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Prayssac

Conseil municipal. — Dans sa séance du 3 février, le Conseil municipal, présidé par M. Dutours, maire, a voté une subvention de 50 francs en faveur de l'artisanat rural et une somme de 200 fr. pour l'organisation d'un marché et d'un concours de fruits.

Des demandes de sursis d'incorporation formées par les jeunes Escrivé, Jardel, Rostel, reçoivent un avis favorable.

M. le maire fait connaître aux porteurs d'obligations de la gare de Prayssac, que les numéros 75, 88, 84, 130, 133, viennent de sortir au dernier tirage.

Arrondissement de Figeac

Fons

Nécrologie. — On annonce la mort de notre compatriote Mme Alayrac, décédée, chez son fils, à La Rochelle, à l'âge de 84 ans. Nous adressons nos condoléances à la famille.

Cajarc

Nécrologie. — Mercredi ont eu lieu les obsèques de M. Louis Cassayre, percepteur en retraite, frère de notre ami M. Antony Cassayre, négociant.

M. Louis Cassayre, homme d'un commerce agréable, toujours prêt à rendre service, était très estimé de la population.

Nous adressons à la famille nos plus respectueux compliments de condoléances.

— Jeudi, a eu lieu à Cajarc, la levée du corps de M. Careyrou, instituteur en retraite, ancien directeur de l'école publique de Milhae. Nos condoléances à la famille.

Rueyros

Hyménée. — Mardi a été célébré le mariage de M. Georges Delluc avec Mlle Denise Gratiat, d'Espédaillac.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Laurettes

Obsèques. — Ces jours derniers ont été célébrés les obsèques de Mme veuve Mage, décédée à l'âge de 85 ans. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue, dont nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

MAUVAIS ESTOMAC ; VIE DE MISERE !

C'est un fait qu'un estomac « détraqué » est très souvent la source de maux innombrables, physiques et moraux. Un excès d'acidité, l'indigestion plus ou moins chronique, donnent lieu souvent à une mauvaise haleine qui écarte de vous les êtres les plus chers. Des car, de la flatulence, l'enlèvement de vomir après les repas, créent un état mental qui ravive toute énergie, toute ambition. Souvent ces maux, légers au début, dégénèrent en gastrite, dyspepsie chronique ou en ulcération stomacale. Au moindre malaise après les repas, migraines, étourdissements ou lourdeurs, prenez une petite dose de poudre ou deux ou trois comprimés de Magnésie Bismurée, l'antacidité énergique qui supprime très rapidement toutes les aigreurs. Elle est d'autre part un accélérateur des fonctions digestives et empêche toute fermentation. Elle vous procure, dans l'un ou l'autre cas, un soulagement immédiat. En vente dans toutes pharmacies 40 Frs. ou grand format économique 44 frs. 85.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Achat de blé de la récolte de 1934. — En exécution de la loi du 24 décembre 1934, tendant à l'assainissement du marché du blé, l'Etat doit procéder à l'achat d'une partie de la récolte de blé libre de 1934.

La quantité de blé dont la fourniture est réservée aux cultivateurs de la commune de Gourdon, s'élève à 47 quintaux métriques.

Seuls les cultivateurs ayant souscrit la déclaration d'emblavure du mois de mai 1934 et qui n'ont pas stocké par l'intermédiaire des coopératives de stockage, sont admis à faire des offres.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la mairie.

Carluot

Obsèques. — Jeudi ont été célébrés les obsèques de M. Bourdard, propriétaire à Fouyssac (commune de Romamadour), décédé à l'âge de 55 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Labastide-Murat

Notre foire. — La prochaine foire se tiendra le 11 février. Il faut espérer qu'elle sera plus importante que celle du 4 février, qui ne fut pas favorisée par le temps.

Caniac

Foire. — La prochaine foire de notre commune aura lieu mardi 12 février.

Montfaucon

Vacation. — Par suite de la maladie de M. Carbonnel, notre maître d'école, les élèves de sa classe des deux sexes ont été licenciés jusqu'à lundi.

Nous espérons que la maladie ne sera pas grave et que, bientôt, il pourra reprendre son travail. Meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Dégagnac

Foire. — Notre foire du 5 février a été d'une importance exceptionnelle.

Les cours pratiqués sur les divers marchés, avec tendance à la hausse, ont été les suivants :

Bœufs de boucherie : vente active, aux prix de 100 à 125 fr. les 50 kilos, poids vif ; moutons gras, de 4 à 4 fr. 50 le kilo ; agneaux, 5 fr. le kilo.

Les porcs de fine grasse ont valu 200 fr. les 50 kilos, poids vif, en viande nette, 2 fr. 25 la livre.

La truie s'est payée de 40 à 42 fr. le kilo.

Les poules se sont vendues de 3 à 3 fr. 50 ; les poulets, 4 fr. ; les lapins, 2 fr. 25, le tout la livre.

Les œufs se sont payés 3 fr. et 3 fr. 50 la douzaine.

Séance de cinéma. — Le samedi, 16 février, sera donnée vers 19 h. 30, dans la salle de la mairie, une séance cinématographique, organisée sous le patronage de M. l'Inspecteur d'Académie du Lot. Les recettes doivent être consacrées à l'œuvre des colonies de vacances.

Un programme de choix fera l'objet de cette séance : une actualité parlée et chantée ; un documentaire parlé ; un dessin animé ; un reportage sensationnel Pathé-Natan sur les colonies de vacances et un grand film « Dactylo ».

Le prix des places est fixé à 3 fr. 50 pour les grandes personnes et à 1 fr. pour les enfants.

De nombreux spectateurs voudront participer à cette œuvre de bienfaisance et passer une très agréable soirée.

Souillac

Au foirail : bœufs d'attelage, de 240 à 250 fr. ; bœufs de boucherie, de 260 fr. à 270 fr. le tout aux 100 kilos ; vœux, de 250 fr. à 300 fr. ; porcs, de 150 fr. à 170 fr., le tout les 50 kilos ; moutons et brebis, de 150 à 180 fr. ; porcelets, de 60 à 80 fr., le tout la pièce.

ce ; agneaux, de 120 fr. à 140 fr., la pièce.

Au marché : Poules, de 3 à 3 fr. 25 ; poulets, de 3,50 à 3 fr. 75 ; pintades, de 6 fr. à 7 fr. ; dindes mâles, de 4 fr. à 4 fr. 50 ; dindes femelles, de 4 fr. 50 à 5 fr. ; canards, de 4 fr. 50 à 5 fr. ; lapins, de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 ; foies d'oie, de 25 à 28 fr. ; œufs, de 3 fr. 75 à 4 fr. la douzaine.

Prochaine foire le 26 février.

CHEZ NOS VOISINS

EN TARN-ET-GARONNE

Accident d'auto. — Jeudi matin, M. Dastarac, propriétaire d'une fabrique de meubles à Montauban, était en auto avec son chauffeur pour se rendre à Béziers où il transportait du mobilier. Après Villeneuve, le chauffeur prit mal le tournant de la route et l'auto dégringola le talus, haut de 6 mètres, jusqu'aux berges du Tarn. Le chauffeur fut tué sur le coup.

M. Dastarac a été très gravement blessé. M. Dastarac est bien connu à Cahors où il compte de nombreux amis qui lui souhaitent une complète guérison.

ASSURANCES SOCIALES

La Direction départementale des Assurances Sociales est saisie de nombreuses demandes, émanant tant des municipalités que des particuliers, relatives à la liquidation des pensions de retraites des assurés sociaux.

Il est porté à la connaissance du public que, dès le 1^{er} juillet 1935, pourront être liquidés les pensions des assurés âgés de plus de 60 ans au 1^{er} juillet 1930, inscrits pour le risque vieillesse seulement, bénéficiaires de l'article 15 de la loi, ainsi que les pensions des assurés obligatoires ayant atteint l'âge de 60 ans et ayant effectué des versements pendant une durée de 5 années à compter de la mise en application de la loi.

M. le Ministre du Travail se préoccupe actuellement de la question. Des instructions seront incessamment adressées aux Services départementaux qui ne manqueront pas de les communiquer aux maires et aux intéressés par la voie de la presse.

Les assurés peuvent être certains que dès le 1^{er} juillet 1935, toutes les dispositions seront prises pour que les liquidations puissent s'effectuer avec la plus grande célérité.

A PARIS

Voyageurs, Touristes

Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone 60-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Une VOITURE

d'OCCASION

s'achète à la SUCCURSALE

CITROEN

111, Boulevard Gambetta

CAHORS

Tél. N° 162 - Cahors

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

Exécution capitale. — Mohamed ben Bouchaib, assassin par vengeance de Mme Acquaviva, dans la ferme isolée de Sidi ben Nour, a été passé par les armes ce matin, à la carrière du parc à fourrages.

Causes de la chute de l'aviation « Hôtel-Volant » de Sourabaya. — Suivant le correspondant du « Daily Herald », le pilote de l'aviation de « l'Hôtel Volant », qui s'est écrasé en décembre, en Syrie, aurait été tué d'un coup de revolver par un passager qui lui intimait l'ordre d'atterrir à un point non prévu dans l'itinéraire.

Le général Weygand à Agadir. — Le général Weygand est arrivé le 5 février et séjournera une quinzaine de jours à Agadir. Il visitera la vallée du Sous et s'embarquera pour la France le 26.

Le naufrage du « Mohank ». — La dernière séance de l'enquête sur la perte du « Mohank », le maître d'hôtel Jousen, a été refusé de descendre dans le canot et monta sur la dunette volontairement et partagea le sort de son bateau.

A VENDRE POUR CAUSE DOUBLE EMPLOI

Cuisinière à gaz

Très bon état

Prix intéressant

S'adresser : Bureau Journal

Maison Salgues-Bellencontre

4, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

VENTE RECLAME

Consommateurs, pour lutter contre la vie chère, voyez nos étalages et nos prix.

Dans notre Maison, la qualité et les poids correspondent aux indications annoncées :

Gruyère surchoix, le 1/2 kg... 5 50

Cantal vieux, le 1/2 kg... 4 75

Petits pois de Brive, la boîte 4/4 2 75

Haricots verts, qual. ext., 4/4... 2 50

Chocolat, « le familial », la tablette 250 gr. 1 90

Gaufrettes fourrées, le 1/2 kg... 4 »

Saucisson Mireille, le 1/2 kg... 8 »

Savon d'Arlésien, 72 % la boîte de 10 morceaux, 450 gr... 9 25

Libraison à domicile

Pour vos achats en Lunettes, Jumelles, Baromètres, Alcomètres, Vinomètres, Thermomètres.

Adressez-vous à la

Maison E. VIDAL

Opticien-Spécialiste

3, Rue du Maréchal-Foch, Cahors

Exécution parfaite des Ordonnances de MM. les Oculistes

Maison de confiance et Spécialité pour la vue

Appareils et Fournitures Générales pour la Photographie

Travaux d'amateurs. Téléphone 235

A VENDRE

dans ville des Hautes-Pyrénées

BUREAU DE TABAC

Librairie-Journal

Recette journalière : 2.000 francs

Beau logement, chauffage central

S'adresser : L. MICHELET,

14, bd Gambetta, Cahors

Art funéraire

Julien THÉRON

79, Bd Gambetta, CAHORS

Téléphone : 248

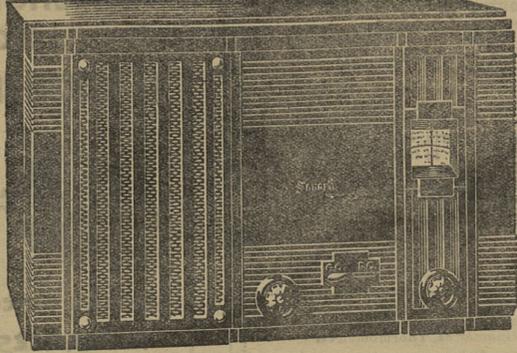
Le plus grand choix de couronnes

BRULERIE MODERNE

33 Rue Nationale CAHORS

CAFÉS ANDRÉ

Imaginez



UN AUTHENTIQUE
Sonora
RADIO
4 LAMPES
pour
590 F.
PRIX IMPOSÉ

Haut-parleur électro-dynamique, belle qualité de son, très jolie présentation. Cadran étalonné en noms de stations et longueurs d'ondes. Fonctionne sur courant alternatif. Et, grâce à cette invention remarquable, la simplicité de construction de ce poste robuste le met à l'abri des détériorations dues à des maladroites.

ou à crédit : 50 fr. à la commande, 50 fr. à la livraison et 50 fr. par mois
S'adresser à : **ESCAPOULADE Frères**
Distributeurs officiels pour le département du Lot

Téléphone : 3 MONTFAUCON (Lot)

GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures,
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
3, rue des Capucins

Les gripes dangereuses

Pour résister à la grippe, il faut que votre enfant soit sain et fort. S'il a des Vers, il est anémié. Chassez donc les Vers : grâce à sa formule unique, le Vermifuge Lune tue tous les Vers, même les microscopiques. Les mères de famille avisées donnent une cure de Vermifuge Lune tous les mois à leurs enfants. La cure complète coûte 6 fr. chez votre pharmacien.

« Je veux Vivre! » dit une femme

« Ce n'est pas une vie que d'être toujours malade », disait Mme Lambert. Toujours fatiguée, attrapant toutes les gripes qui couraient, sans appétit et sans résistance devant les microbes, elle se désespérait jusqu'au jour où elle fit une cure de Vin de Frileuse. La transformation fut si rapide et si heureuse qu'elle ne cesse depuis ce jour de recommander autour d'elle cet admirable Vin de Frileuse qui est le plus fort des fortifiants. Si vous êtes anémique, sans courage, n'hésitez pas à suivre une cure de Vin de Frileuse (6 francs chez votre pharmacien) et c'est si bon à boire!
Nota : La cure de Vin de Frileuse est formellement conseillée après les attaques de grippe pour éviter les rechutes.

Feuilleton du « Journal du Lot » 27

UN MARI DE PREMIER CHOIX PAR MAX DU VEUZIT

— Je crois que l'indépendance et la liberté sont des biens plus précieux pour un homme que pour une femme, cette dernière étant toujours prisonnière de son sexe, de sa pudeur ou de ses préjugés.
— Peut-être... Mais vous, dans cette affaire... vous avez trouvé des compensations... pécuniaires...
— Ah ! oui, l'argent !...
Il fit une pause et acheva :
— Voulez-vous me faire le plaisir d'écartier de votre pensée cette question d'argent ? Elle faussa votre jugement... même vis-à-vis de moi ! Un homme instruit et bien élevé pouvant toujours faire un mariage riche, il ne s'ensuit pas qu'il doive accepter d'épouser n'importe quelle femme et s'en contenter.
— C'est ce que vous avez fait, cependant !
— Pardon, fit-il sans se démonter. Vous avez oublié que j'ai fui certaine danseuse habillée d'une robe

Femmes qui souffrez

de Maladies Intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches,



JOUVENCE DE L'ABBE SOURY
FEMMES qui SOUFFREZ, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY.

La Jouvence de l'Abbé Soury C'EST LE SALUT DE LA FEMME
FEMMES qui SOUFFREZ de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc. ;
Vous qui craignez la Congestion, les Chaleurs, Vapeurs, Etourdissements et tous les accidents du RETOUR D'AGE, faites usage de la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY.

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY
Elle vous guérira sûrement.
LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, préparée aux Laboratoires MARIE DUBOIS, se trouve dans toutes les pharmacies.
PRIX : Le flacon { Liquide } 10 fr. 60
{ Pilules }
Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature.

CALENDRIER RECLAME

Représentants, il est de votre intérêt d'être l'agent direct d'une fabrique spécialisée, vous serez bien placés comme collection, prix et commission. La Lithographie du Nord, LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord).

verte. Je ne suis revenu que parce qu'on m'a dit que c'en était une autre...
Elle sourit, amusée de ce rappel.
— C'est vrai ! Vous m'avez relativement choisie !
— Je vous ai préférée à une autre, cela est incontestable ! Il me semble, d'ailleurs, que vous-même...
— Oh ! moi...
— On m'a affirmé que vous aviez examiné plusieurs candidats...
— Oui, évidemment, mais, à ce compte-là, vous seriez « l'écu »... et c'est un peu exagéré !
— Puisque vous prétendez qu'il n'y a en vous aucune autre image... que vous ne regrettez personne ?
— Je ne prétends rien : j'affirme ! Il sourit, comme si l'affirmation lui était agréable.
— Eh bien, fit-il gaiement, s'il n'y a personne, autant moi qu'un autre !
— Oh ! protesta-t-elle, effarouchée ; vous allez vite en besogne !
— Dame ! puisque la voie est libre !
Jusqu'ici, elle était demeurée la buste appuyé sur l'épaule de Didier. Elle se dégagea et dit :
— Dois-je vous rappeler déjà nos conventions ? remarqua-t-elle avec une dignité affectée.
— Ne prenez pas ce soin, répliqua-t-il gaiement. J'ai une mémoire merveilleuse et je n'ai nul désir, actuellement, de les enfreindre. Mais, en tant qu'époux, laissez-moi me réjouir de n'avoir pas à lutter contre un sou-

PRETS rapides avec ou sans garantie hypothécaire à partir de 5.000 Frs. et depuis 4 %. Avances sur Récoltes. Aide pour s'établir ou prendre Gérance. Etude et Réponse gratuite. **Caisse Centrale**, 56, rue Lafayette — PARIS.

Plants d'Asperges HATIVE D'ARGENTUEIL

Griffes de 2 ans extra 23 fr. le 100 ; 3 ans, extra 28 fr. Plants de Fraistras, de 17 à 25 fr. le 100. André DARBONNE, horticulteur, Milly (S. et O.)

Bibliographie

LAROUSSE MENSUEL
Sommaire du numéro 336, Février 1935

Mission à Vienne d'Henri Allizé, par M. Pierre Rain. — Béranger, par M. Claude Barjac. — Chemins de fer du Maroc français et la ligne de Fez à Oujda, par M. Marcel Hegelbacher. — Trucages de cinéma, par M. Jean-Paul Dreyfus. — Les Responsabilités de la Grande Guerre, par M. Albert Pingaud. — Héloïse dans l'histoire et dans la légende, par M. Claude Barjac. — Paul Langevin, par M. Jean Hesse. — Marie-Thérèse Piérat, par M. Jean Monval. — Syrie, par M. André Latron. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique, 48 gravures et 5 cartes. Mots croisés. Le numéro 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6^e).

P.-O.-MIDI

Les bonnes relations entre la FRANCE et le MAROC au départ de Paris-Quai d'Orsay.

1^o Par Hendaye, Madrid, Algésiras et Tanger (service quotidien).
Trains rapides (1^{re}-2^e classes et toutes classes) et services de luxe quotidiens (wagons-lits de 1^{re} et 2^e classes la nuit ; wagons-salons, le jour) en France et en Espagne ; service de correspondance automobile pour la traversée de Madrid ; motifs de 3 heures de mer. Correspondance immédiate à Tanger par train

rapide pour Fez, Rabat et Casablanca (wagons-lits 1^{re} et 2^e classes) avec continuation sur Marrakech.

2^o Par chemin de fer Paris-Toulouse et par avion au départ de Toulouse. Service aérien quotidien de Toulouse pour Tanger, Rabat et Casablanca. Une nuit en chemin de fer, arrivée en avion dans le milieu de l'après-midi.

3^o Par Toulouse, Port-Vendres, Oran et Taza.

Trains rapides toutes classes : couchettes Paris-Port-Vendres-Quai avec transbordement direct du train au paquebot ou wagon-lits de 1^{re} et 2^e classes Paris-Port-Vendres (ville). Service maritime hebdomadaire — 24 heures de mer — Au départ d'Oran, trains directs.

4^o Par Bordeaux et Casablanca. Service maritime hebdomadaire. Traversée en trois jours par les rapides et confortables paquebots « Meknès » et « Marrakech ».

Pour tous renseignements s'adresser aux Agences des Réseaux de Paris à Orléans et du Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ; à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Gares de Paris-Quai-d'Orsay et de Paris-Auterritz ; aux principales Agences de Voyages.

Grands réseaux de chemins de fer français

D'importants avantages pour vos voyages circulaires

Avez-vous l'intention de faire un voyage circulaire suivant un itinéraire fixé à votre gré, mais comportant un parcours d'au moins 500 km. sur les Chemins de fer français ?

Dans ce cas et même si votre circuit doit comprendre des solutions de continuité, soit que vous projetiez des excursions en autocars ou en bateaux, soit que vous alliez à l'étranger, n'hésitez pas à prendre un carnet de voyages à itinéraires facultatifs pour vos déplacements par fer. Libéré, en cours de route, du souci de prendre des billets pour chacune de vos étapes, vous aurez en main un carnet de coupons valable 30, 45 ou 60 jours, selon que vous parcourrez plus de 500, 1.500 ou 3.000 km. sur voie ferrée et vous profiterez d'une réduction croissant avec l'importance de ce trajet, de 15 à 30 0/0 en 1^{re}

classe et de 10 à 20 0/0 en 2^e et 3^e classes. Vous aurez, en outre, l'avantage de pouvoir vous arrêter à volonté en cours de route.

Pour vous procurer un carnet, ou pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser aux gares des Grands Réseaux ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

P.-O.-MIDI

A défaut de wagons-lits, utilisez pour vos voyages de nuit les *Lits-Toilette* et *Couchettes* du P.-O.-Midi.

Nouveaux prix réduits. — Couchettes : jusqu'à 250 kilomètres, 30 fr. ; de 250 à 500 kilomètres, 40 fr. ; au delà de 500 kilomètres, 50 fr.

Pour tous renseignements s'adresser : Aux Agences P.-O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail, ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Gares P.-O.-Midi ; aux Agences de voyages.

P.-O.-MIDI

Compartiments-Couchettes de 2^e classe sur les lignes Paris-Puigcerda et Paris-Bagnères-de-Luchon.

Les chemins de fer P.-O.-Midi viennent de mettre en service des couchettes de 2^e classe dans les voitures directes Paris-Puigcerda et Paris-Luchon. Départ de Paris-Quai-d'Orsay à 19 h. 20 à l'aller ; au retour départ de La Tour-de-Carol à 19 h. 27 et de Luchon à 19 h. 50.

Ces couchettes circuleront toute l'année entre Paris et Puigcerda et vice-versa. Sur le parcours Paris-Luchon elles ne seront mises en service que pendant la période des Sports d'hiver (jusqu'au 17 mars) et pendant la saison d'été.

Les suppléments à acquitter sont de 30 fr. jusqu'à 250 km., 40 fr. de 251 à 500 km. et 50 fr. au-dessus de 500 km.

CARTES DÉPARTEMENTALES donnant droit à la délivrance de BILLETS A DEMI-TARIF

Les Chemins de fer de l'Etat, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et de Paris à Orléans et du Midi, vendent des cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif soit de toute classe, soit 2^e et 3^e classes soit de 3^e classe seulement entre les gares d'un même département desservi par un ou plusieurs des réseaux participants.

Ces cartes sont valables 6 mois ou un an ; leur prix varie de 80 fr. 40 à 321 fr. 90, suivant la classe, la durée de validité et la longueur des lignes desservant le département dans lequel la carte est utilisable.

Une réduction de 10 à 25 0/0, selon le nombre de cartes, est appliquée sur le prix des cartes délivrées aux associés ou gréants d'une même entreprise industrielle ou commerciale.

Pour tous renseignements s'adresser aux gares des réseaux intéressés.

Voyagez en Wagons-Lits de 3^e classe entre PARIS et TOULOUSE et vice-versa

Un wagon-lits de 3^e classe circule jusqu'à nouvel avis dans les trains express 73 et 78 entre Paris et Toulouse et vice-versa.

Départ de Paris-Quai-d'Orsay, 20 h. 20. Arrivée à Toulouse, 8 h. 05.
Départ de Toulouse, 19 h. 44. Arrivée à Paris-Quai-d'Orsay, 6 h. 55.

Prix du supplément : 92 fr. en sus du billet de 3^e classe.

Sports d'Hiver en Lozère

Billets d'aller et retour de fin de semaine, avec réduction de 50 0/0, délivrés jusqu'au 30 avril 1935, au départ de Rodez pour Mendè et Bagnols-Chadenet.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la gare de Rodez.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

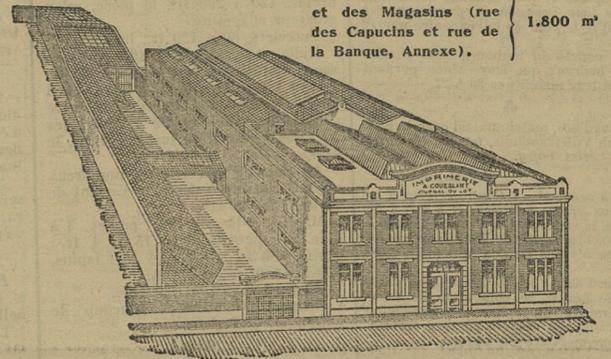
NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —

Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.800 m²



la plus tranquillement du monde. Puis, quand ce fut fini :

— Les vôtres, reprit-il, je les classe dans la catégorie des rosées bien-faisantes qui aident le soleil à faire éclore les fleurs. Ce sont des larmes d'enfant... d'enfant sincère et innocent qui ne connaît pas le poids de la vie et pleure inconsciemment parce qu'une étoile s'est éteinte au ciel ou que la pluie a défrisé ses boucles d'or... Vos larmes, petite madame ? J'ai le regret de vous le dire, elles sont sans fondement, sans profondeur, sans lendemain, et ne servent qu'à apaiser vos nerfs ! Et sur ce, ma chère amie, je vous dis bonsoir et vous souhaite bonne nuit... Vous n'êtes encore qu'une grande gosse et je suis votre serviteur.

Il tira la couverture sur ses épaules et parut sombrer dans le sommeil sans remarquer les yeux flamboyants d'indignation dont sa compagne le regardait soudain.

« Une gosse !... Des larmes inconscientes !... Ma chère amie ! »
Il parlait d'elle bien légèrement, cet homme payé par elle !

Et Claude eut, à son tour, un drôle de sourire aux lèvres

« Il est stimulant, le monsieur ! »
Déjà sa nature combative se réveillait... Et elle qui, depuis un mois, se leurrait à l'idée de ce mariage de courtoisie, ne rêvait plus maintenant que d'étonner son mari... pour l'obliger à compter avec elle !
« Il a besoin d'être dressé, ce gar-

çon ! Il paraît, véritablement, ne pas me prendre au sérieux ! »

XV

Claude et son étrange mari débutèrent dans la vie conjugale sans trop de tâtonnements. Bien qu'ils fussent véritablement inconnus l'un à l'autre, leur correction savva ce que leur situation extraordinaire pouvait avoir de difficile.

Pour détacher Valencourt des anciennes habitudes et relations qu'il pouvait avoir contractées dans la capitale, Claude avait jugé nécessaire de quitter Paris pour la Côte d'Azur, le soir même de son mariage, comme s'il s'agissait véritablement du traditionnel voyage de noces.

Nice et ses environs offraient, en ce début d'année, de nombreuses attractions grâce auxquelles, pensait-elle, Didier se plierait plus facilement aux manières particulières qu'elle désirait le voir prendre avec elle, en même temps qu'il ferait connaissance avec la nouvelle vie qu'il était appelé à mener désormais... cette vie de faste et de luxe qu'il ignorait et que la jeune millionnaire se réjouissait ironiquement, en son for intérieur, de lui faire connaître !

Pour être plus libre, elle avait donné six semaines de congé à Marie Jousserand, désolée de voir que la jeune femme pouvait se passer aussi facilement d'elle, et Claude s'était fait suivre, simplement de Céline, qui commençait à s'attacher à elle.